



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi, 17 mai 2017 à 19h00, au Centre administratif, 2046 chemin St-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.

Présent:	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	Sara Downs	Commissaire (vidéoconférence)
	Christian Falle	Commissaire-parent (vidéoconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (vidéoconférence)
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Wyna Marois	Commissaire
	Esther Paradis	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire (vidéoconférence)
Aline Visser	Commissaire	
Absent :	Heather Clibbon	Commissaire
	Chantal Guay	Commissaire
	Jo Rosenhek	Commissaire
Autre:	Position Vacant	Commissaire-parent, besoins spéciaux
En présence:	François Garon	Technicien informatique
	Yves Lambert	Trésorier, SECQ
	Yves Lorange	Directeur des ressources financières et matérielles et transport scolaire (vidéoconférence)
	Melanie Simard	Secrétaire de réunion
	Sandra W. Griffin	Secrétaire générale

17-05.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h05.

17-05.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter l'ordre du jour avec un ajout à l'item 11. Affaires nouvelles f) Acceptation des circonscriptions électorales révisées et g) Félicitations à Mark Sutherland.

17-05.03 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question.

17-05.04 **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

17-05.05 **Correspondance des élèves**

Il n'y a eu aucune correspondance.

17-05.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2017**

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le vendredi, 21 avril 2017 tel qu'il a été distribué.

17-05.07 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2017**

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU; d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires tenue le mardi, 2 mai 2017 tel qu'il a été distribué.

Les commissaires E. Paradis et W. Marois s'abstiennent de voter.

17-05.08 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des réunions précédentes.

17-05.09 **Rapport du Président**

Le président a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- Entrevue à CBC Québec AM - 27 avril 2017
- Entrevue avec les médias et visite à l'école primaire de Valcartier - 28 avril 2017
- Séance extraordinaire de la CSCQ - 2 mai 2017
- Réunion du Conseil d'administration de l'ACSAQ - 3 mai 2017
- Réunion de l'ordre du jour - 3 mai 2017
- Présentation au QCT - 8 mai 2017

17-05.10 **Rapport du Directeur général**

Le Directeur général a fait part au conseil des points suivants:

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) Information sur les règles et paramètres budgétaires
- c) Analyse des risques par l'Institut de technologie de Montréal (ITM)
- d) Comités des relations de travail
 - i) Employés cadres - directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

Affaires nouvellesa) Déclaration du personnel mise en disponibilité et non-rengagement

Il n'y a aucun personnel mis en disponibilité et non-réembauché à déclarer pour l'année scolaire 2017-2018.

b) Règlement concernant le jour, la date et l'endroit des séances ordinaires (adoption)

ATTENDU QUE l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le Conseil des commissaires doit, par règlement, adopter le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU QUE l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique stipule qu'un avis public doit être donné avant l'adoption d'un règlement;

Il est PROPOSÉ par S. Downs, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU; QUE conformément à l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, les séances ordinaires du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2017-2018, se tiendront à 19 h, au Centre de formation Eastern Québec, le mercredi 23 août 2017, et à 19 h au centre administratif, aux dates énumérées ci-après :

- Le vendredi, 15 septembre 2017
- Le mercredi, 11 octobre 2017
- Le mercredi, 22 novembre 2017
- Le mercredi, 13 décembre 2017
- Le mercredi, 17 janvier 2018
- Le mercredi, 21 février 2018
- Le mercredi, 21 mars 2018
- Le vendredi, 20 avril 2018
- Le mercredi, 16 mai 2018
- Le mercredi, 20 juin 2018

La commissaire E. Paradis a voté contre.

c) Révision de la Politique de transport scolaire de la CSCQ (dépôt)

La version préliminaire de la Politique de transport scolaire de la CSCQ a été déposée aux fins de consultation.

d) Embauche d'un entrepreneur général : École secondaire Saint-Patrick – réfection de maçonnerie

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec a réservé une partie du budget alloué au maintien des bâtiments pour le projet de réfection de la maçonnerie à l'école secondaire Saint-Patrick;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés et qu'un appel d'offres public en vue de trouver un entrepreneur général a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec le 21 mars 2017 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 avril 2017;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé que la soumission la plus basse soit acceptée puisqu'elle respectait les exigences ainsi que les spécifications du projet;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec accepte la soumission la plus basse qui était conforme aux spécifications établies pour le projet de réfection de la maçonnerie à l'école secondaire Saint-Patrick (75, rue Maisonneuve, Québec (Québec) G1R 2C4), telle qu'elle a été présentée par Les Constructions A. Carrier inc. (1751, avenue Lapierre, Québec (Québec) G3E 1N5) au montant de 548 888,00 \$ (*taxes non comprises*); et

QUE le Directeur général soit autorisé à signer les documents au nom de la Commission scolaire.

e) Merci à la communauté de St-Gabriel-de-Valcartier

ATTENDU QU'un affaissement de terrain a été découvert sous l'école primaire de Valcartier par les membres du personnel;

ATTENDU QUE le service des ressources matérielles de la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) a été informé et a déployé une entreprise d'ingénierie pour évaluer la situation;

ATTENDU QUE l'école primaire de Valcartier a été temporairement fermée le vendredi 21 avril 2017 à midi et le personnel et les élèves ont été chaleureusement invités à traverser la rue vers le Centre communautaire de Valcartier où les employés et les bénévoles les ont accueillis avec joie;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Gabriel-de-Valcartier était très accueillante et généreuse avec son temps et son énergie. En outre, ils ont fourni un environnement merveilleux pour nos élèves et notre personnel afin qu'ils puissent reprendre leurs études dès le mardi, 25 avril 2017 et jusqu'au 5 mai 2017 dans un environnement sécuritaire et chaleureux;

e) Merci à la communauté de St-Gabriel-de-Valcartier (continué)

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Gabriel-de-Valcartier, le Centre communautaire Valcartier, les parents et les partenaires communautaires se sont mobilisés pour le bien de nos élèves;

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec reconnaisse et remercie la grande ingéniosité, la collaboration et le soutien fournis à nos élèves et personnels par la Municipalité de St-Gabriel-de-Valcartier et les membres de la communauté dans son ensemble.

f) Acceptation des circonscriptions électorales révisées

ATTENDU QUE la Loi sur les élections scolaire stipule que le territoire des commissions scolaire soit divisé en circonscriptions électorales en fonction du nombre d'électeurs;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a demandé au Ministère de l'Éducation de maintenir le même nombre de circonscriptions électorales (11) tel qu'accordé lors des dernières élections scolaires;

ATTENDU QUE dans sa lettre datée du 15 mai 2017, le Ministre de l'Éducation a accepté cette requête;

ATTENDU QUE cette requête a été soumise afin d'assurer une meilleure représentation de toutes les régions de la Commission scolaire où nos écoles, contribuables et électeurs se retrouvent;

ATTENDU QUE tel que stipulé dans la Loi sur les élections scolaires, le Conseil des commissaires doit adopter une résolution contenant une proposition de division du territoire de la commission scolaire en circonscriptions électorales;

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité; QUE conformément à la Loi sur les élections scolaires, la Commission scolaire Central Québec adopte la proposition de la division de son territoire en onze (11) circonscriptions électorales tel que présentée à l'**Annexe 1** du présent procès-verbal; et

QUE tel que prévu dans la Loi sur les élections scolaires, un avis public de la proposition de division soit donné.

Affaires nouvelles (continué)g) Félicitations à Mark Sutherland

ATTENDU QUE M. Mark Sutherland, directeur des services de l'enseignement, éducation des jeunes, des adultes et formation professionnelle, a participé à une conférence sur la réponse à l'intervention (RTI), tenue il y a trois ans à Halifax. À partir de ce moment-là, il était déterminé à partager cette approche intéressante avec les éducateurs de la CSCQ;

ATTENDU QUE M. Sutherland a été approché par « Solution Tree » afin d'être une commission scolaire hôte pour une conférence RTI, ce qui offrirait l'opportunité d'apporter un perfectionnement professionnel de classe mondiale aux éducateurs de CSCQ à un coût réduit;

ATTENDU QUE M. Sutherland s'est adressé à la table des directeurs des réseaux éducatifs anglais (DEEN) afin d'obtenir un soutien financier dans le cadre de la table des directeurs généraux. Son espoir était qu'il était possible d'exploiter les fonds d'Entente Canada-Québec. M. Sutherland a réussi dans sa candidature;

ATTENDU QUE la Conférence a eu lieu du 10 au 12 mai 2017 et a rassemblé 650 participants enthousiastes de partout au Canada et aux États-Unis;

ATTENDU QUE la Conférence a été un énorme succès et qui a suscité la réflexion a été présentée comme un événement de première classe par ceux qui ont assisté;

ATTENDU QUE les directions d'école de la CSCQ trouvent déjà des moyens de mettre en œuvre ce qu'ils ont appris lors de la conférence RTI et attendent avec impatience de récolter les avantages pour leur personnel, leurs élèves et leurs parents;

ATTENDU QUE « Solution Tree » a approché M. Sutherland à savoir s'il envisagerait organiser une autre conférence, étant donné que celle-ci était si bien orchestrée;

IL EST PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; QUE M. Sutherland soit chaleureusement félicité pour sa vision et sa détermination à apporter une conférence si digne à nos écoles / Centre et à ouvrir les portes aux éducateurs du Canada et des États-Unis.

Rapport des comitésa) Comité exécutif

Il n'y a eu aucune rencontre.

b) Comité des parents

Il n'y a eu aucune rencontre.

17-05.12 **Rapport des comités (continué)**

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Il n'y a eu aucune rencontre

d) Comité consultatif de transport

Une rencontre a eu lieu 11 mai 2017. Le point principal de la rencontre a été la révision de la Politique de transport.

e) Comité de vérification

Il n'y a eu aucune rencontre. Une rencontre aura lieu le 29 mai 2017

f) Comité d'évaluation du Directeur général

Il n'y a eu aucune rencontre.

g) Comité d'éthique et gouvernance

Il n'y a eu aucune rencontre.

h) Comité des ressources humaines

Une rencontre a eu lieu le 15 mai 2017. Aucun rapport n'a été fait.

17-05.13 **Association des commissions scolaires Anglophones du Québec**

a) Rapport du Conseil d'administration

Aucun rapport n'a été fait.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

17-05.14 **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi, 14 juin 2017 à 19h00.

17-05.15 **Période de questions**

a) Public

Il n'y eu aucune question.

b) Commissaires

Il n'y eu aucune question.

17-05.16 **Session à huis clos**

Aucune session à huis clos n'a eu lieu.

17.05.17 **Ajournement**

Il est PROPOSÉ par A. Visser de lever la séance à 20h19.

Sandra Wright Griffin
Secrétaire générale

Stephen Burke
Président

Approuvé le 14 juin 2017.



COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC

PROPOSITION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Circonscription électorale numéro 1 (1 292 électeurs)

Comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de Charlevoix, La Côte-de-Beaupré, L'Île-d'Orléans ainsi que Charlevoix-Est (excluant la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et le territoire non organisé de Sagard).

Comprend également la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Comprend également une partie de la Ville de Québec délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne à haute tension et de la limite municipale est, la limite municipale, la rivière Saint-Charles, l'autoroute Robert-Bourassa (740), l'autoroute Félix-Leclerc (40), l'autoroute Laurentienne (73), le boulevard Jean-Talon Ouest, la ligne arrière de la rue du Périgord (côté ouest et nord-ouest), le boulevard Henri-Bourassa, la rue des Cyprès, le boulevard du Loiret et la ligne à haute tension jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 2 (1 236 électeurs)

Comprend la Paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

Comprend également une partie de la Ville de Québec délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale sud et du prolongement de la rue Louis-Francoeur, ce prolongement, la ligne arrière de cette rue (côté ouest), le chemin Sainte-Foy, le boulevard du Versant-Nord, l'autoroute Duplessis (540), l'autoroute Félix-Leclerc (40), l'autoroute Charest (440), l'autoroute Robert-Bourassa (740), la rivière Saint-Charles et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 3 (1 353 électeurs)

Comprend la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Comprend également la réserve indienne de Wendake.

Comprend également une partie de la Ville de Québec délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la route de la Bravoure (573), cette route, la ligne à haute tension au nord de la rue de la Rivière-Nelson, la rivière Saint-Charles, la rue Jacques-Bédard, le chemin de la Sagamité, l'autoroute Laurentienne (73), l'autoroute Félix-Leclerc (40), l'autoroute Robert-Bourassa (740), l'autoroute Charest (440), l'autoroute Félix-Leclerc (40), l'autoroute Duplessis (540), la route de l'Aéroport, la voie ferrée des Chemins de fer Québec-Gatineau et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 4 (1 351 électeurs)

Comprend les municipalités de : Fossambault-sur-le-Lac (V), Lac-Beauport (M), Lac-Delage (V), Lac-Saint-Joseph (V), Saint-Gabriel-de-Valcartier (M), Shannon (M) et Stoneham-et-Tewkesbury (CU).

Comprend également une partie de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Jacques-Cartier et de la limite municipale ouest, cette limite ouest, nord et est, la ligne arrière de la route Montcalm (côté nord-ouest), la route de Fossambault et la rivière Jacques-Cartier jusqu'au point de départ.

Comprend également une partie de la Ville de Québec délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de limite municipale est et de la ligne à haute tension, cette ligne à haute tension, le boulevard du Loiret, la rue des Cyprès, le boulevard Henri-Bourassa, la ligne arrière de la rue du Périgord (côté nord-ouest et ouest), le boulevard Jean-Talon Ouest, l'autoroute Laurentienne (73), le chemin de la Sagamité, la rue Jacques-Bédard, la rivière Saint-Charles, la ligne à haute tension au nord de la rue de la Rivière-Nelson, la route de la Bravoure (573) et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 5 (1 333 électeurs)

Comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de Portneuf (excluant les territoires non organisés de Lac-Blanc, Lac-Lapeyrière et Linton) et de Les Chenaux (excluant la Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel).

Comprend également les municipalités suivantes : Lac-aux-Sables (P), Notre-Dame-de-Montauban (M), Saint-Adelphe (P), Saint-Augustin-de-Desmaures (V), Saint-Séverin (P) et Sainte-Thècle (M).

Comprend également une partie de la Ville de Québec délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la voie ferrée des Chemins de fer Québec-Gatineau et de la route de l'Aéroport, cette route, l'autoroute Duplessis (540), le boulevard du Versant-Nord, le chemin Sainte-Foy, la ligne arrière de la rue Louis-Francoeur (côté ouest), le prolongement de cette rue, la limite municipale et la voie ferrée jusqu'au point de départ.

Comprend également une partie de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de la rivière Jacques-Cartier, cette rivière, la route de Fossambault, la ligne arrière de la route Montcalm (côté nord-ouest) et la limite municipale est, sud et ouest jusqu'au point de départ.

Comprend également la partie de la Ville de Trois-Rivières située à l'est de la rivière Saint-Maurice.

Circonscription électorale numéro 6 (1308 électeurs)

Comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Les Etchemins (excluant les municipalités de Saint-Zacharie et Sainte-Aurélie).

Comprend également les municipalités de : Frampton (M), Lévis (V), Saint-Isidore (M), Saint-Lambert-de-Lauzon (M), Saint-Odilon-de-Cranbourne (P), Sainte-Hénédine (P), Sainte-Marguerite (P), Sainte-Marie (V), Saints-Anges (P) et Scott (M).

Circonscription électorale numéro 7 (1 055 électeurs)

Comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de Nicolet-Yamaska, Bécancours, Lotbinière, L'Érable, Les Appalaches, Beauce-Sartigan et Robert-Cliche (excluant la Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne).

Comprend également les municipalités de : Saint-Bernard (M), Saint-Elzéar (M), Saint-Zacharie (M), Saint-Aurélie (M) et Vallée-Jonction (M).

Comprend également la partie de la Ville de Victoriaville et la partie de la Municipalité de Yamaska comprises à l'intérieur des limites de la commission scolaire.

Circonscription électorale numéro 8 (1 239 électeurs)

Comprend la municipalité régionale de comté (MRC) de Maskinongé.

Comprend également les municipalités de : Grandes-Piles (VL), Hérouxville (P), Notre-Dame-du-Mont-Carmel (P), Saint-Roch-de-Mékinac (P), Saint-Tite (V) et Shawinigan (V).

Comprend également la partie de la Ville de Trois-Rivières situé à l'ouest de la rivière Saint-Maurice.

Circonscription électorale numéro 9 (370 électeurs)

Comprend les municipalités de : La Tuque (V), La Bostonnais (M), Lac Édouard (M) et Trois-Rives (M).

Comprend également les réserves indiennes de Coucoucache, Obedjiwan et Wemontaci.

Comprend également les territoires non organisés de : Lac-Blanc, Lac-Boulé, Lac-Croche, Lac-Lapeyère, Lac-Masketsi, Lac-Normand, Linton et Rivière-de-la-Savanne.

Circonscription électorale numéro 10 (217 électeurs)

Comprend la municipalité régionale de comté (MRC) de Jamésie.

Comprend également les territoires non organisés de : Lac Ashuapmushuan et Rivière Mistassini.

Circonscription électorale numéro 11 (1 182 électeurs)

Comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de Lac-Saint-Jean-Est, Le Fjord-du-Saguenay, Le Domaine-du-Roy (excluant le territoire non organisé de Lac Ashuapmushuan) et Maria-Chapdelaine (excluant le territoire non organisé de Rivière Mistassini).

Comprend également les municipalités de : Baie-Sainte-Catherine (M) et Saguenay (V).

Comprend également le territoire non organisé de Sagard.